

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf : NDA/EF/ef

Coordonnées téléphoniques pour la Mairie d'Yerres
01 69 49 77 66
Le 27 juin 2011
Le Maire

ARRÊTE N° 2011/323
(Série A)

OBJET : ARRÊTE MUNICIPAL PROVISOIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES RUE ALFRED DE VIGNY

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et ses articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,
VU le Code de la route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté du 13 novembre 1998, modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation routière,
VU l'arrêté du 16 mai 2001 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU la demande formulée par Madame PIPEREL, en date du 27 juin 2011, demeurant 12, rue Alfred de Vigny, à Yerres,

CONSIDÉRANT l'organisation d'une fête de quartier, rue Alfred de Vigny, le vendredi 1^{er} juillet 2011,
IL CONVIENT d'assurer la sécurité des participants et des usagers

ARRÊTE

Article 1er : La circulation des véhicules sera interdite, sauf aux véhicules de sécurité et des riverains, le vendredi 1^{er} juillet 2011, de 19h00 à 24h00, rue Alfred de Vigny, dans sa partie comprise entre les rues Ader et Parnementier.

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des barrières réglementaires, fournies par les Services Techniques et posées par le pétitionnaire.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police de MONTGERON, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES, le 28 juin 2011

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONÉ-AIGNAN
Président de la Communauté
D'Agglomération du Val d'Yerres